

DÉCLARATION LIMINAIRE

Conseil National de l'Action Sociale du 11 janvier 2022

Monsieur le Ministre,

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

La réforme de la fonction publique impacte actuellement les agents de notre ministère ou ne manquera pas de le faire dans les semaines à venir.

En effet, ce début d'année 2022 ne se résume pas uniquement aux mesures de gestion de la crise sanitaire, comme le retour notamment, du **télétravail de 3 jours obligatoires par semaine**. Plusieurs changements sont à noter, tels que l'instauration de la participation obligatoire des employeurs publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents public, ainsi que l'entrée en vigueur des mesures salariales en faveur des agents de la catégorie C.

L'**Union FO Justice** reste toutefois insatisfaite de la mise en œuvre de la participation de la PSC et de la non revalorisation de la subvention interministérielle de participation au prix des repas (PIM repas).

Tout d'abord en ce qui concerne la PSC, l'**Union FO Justice** dénonce l'imbroglie des informations et des consignes fournies aux agents des différentes directions du ministère de la justice et s'insurge également sur le temps de réactivité du Secrétariat Général (SG) à transmettre les dites consignes.

Cette situation génère des inquiétudes et un questionnement légitime chez le personnel !

- Aujourd'hui, concernant la PSC, le SG est-il en mesure de nous informer sur le nombre d'agents ayant complété leur dossier sur harmonie ?!!
- Quid des agents n'ayant pas accès à harmonie par manque d'équipement informatique ?!!
- Quid de l'impact sur l'organisation des services des Ressources Humaines (RH) ?

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux agents n'ont pas accès aux PC de l'administration, la manipulation de ces derniers étant relativement restreinte dans plusieurs établissements pénitentiaires. Même si c'est une avancée, de nombreux agents seront lésés !!!

Le terrain pénitentiaire n'est pas à l'image du ministère !!!

Les MOYENS restent INSUFFISANTS !!!

Sur un autre sujet, la subvention de la Prestation Interministérielle (PIM) repas, reste inchangée et est plafonnée à 1,29€ alors que le taux d'inflation avoisine les 2,8% en 2021, selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

La PIM est accessible aux seuls agents dont l'Indice Majoré (IM) est inférieur à 480 et exclu de fait des agents de catégorie C, tels que les Surveillants brigadiers au 6^{ème} échelon mais aussi les Premiers Surveillants au 5^{ème} et 6^{ème} échelon !!!

Encore de l'iniquité envers les agents de terrain !!!

L'Union FO Justice EXIGE le relèvement du seuil de l'ouverture des droits de la PIM !!!

Au vue des événements de rébellion de nos concitoyens en Guadeloupe et Martinique, Sébastien LECORNU, ministre des Outre-Mer a lancé le débat sur l'autonomie, ceci en pleine crise sociale. Quid d'un Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS) pour l'Outre-Mer demandé par l'Union FO Justice depuis de nombreuses années ?!!

**NOS COLLÈGUES ULTRA-MARINS SONT LES 1^{ers} LÉSÉS
PAR UNE SITUATION QUI PERDURE !!!**

Par ailleurs, concernant les secours, nous constatons que pas moins de 2,5% des agents de notre ministère ont demandé à bénéficier d'une aide financière en 2021... **plus de la moitié des demandeurs sont des agents de la DAP !!!**

L'Union FO Justice demande à ce que nous puissions travailler sur ces points non exhaustifs durant l'année 2022 en plus des groupes de travail et des commissions existants déjà.

Enfin l'Union FO Justice tient également à saluer le travail effectué par le Bureau de l'Action Social (BAS), la Fondation d'Aguesseau, Orphéopolis, l'ASMJ, les DRHAS et les CRAS du territoire national.

L'ensemble des acteurs sociaux au sein de notre ministère et des organisations professionnelles, démontre une forte volonté de chacun, à vouloir améliorer, autant que possible, les conditions de vie professionnelle et personnelle des agents de nos différentes administrations.

**L'Union FO Justice – Action Sociale
à vos côtés pour lutter et ne rien lâcher
sur vos droits à l'action sociale !!!**

2/2

Fait à Draveil, le 11 Janvier 2022